

Chers collègues de l'AVPF,

O R D R E D U J O U R

*Reunion du 10 mars 2010
De 9h30 à 15h00 (ou plus tôt)
Au sous-sol de l'église St-Bruno-de Motarville*

- 1) *Accueil (de 9h00 à 9H30)*
- 2) *Moment de prière*
- 3) *Adoption de l'ordre du jour*
- 4) *Choix d'un modérateur de la réunion*
- 5) *Adoption du procès-verbal de notre dernière réunion, le 28 oct. 2009*
- 6) *Suivi du procès-verbal*

- 7) *Présentation du BILAN 2009 (par Paul,c.s.v., et ses deux conseillers.*

- 8) *(Avant de procéder à l'élection de 2 membres de l'exécutif et d'adopter le Budget de l'anné 2010)*

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE L'AVPF

- *état de la situation depuis quelques années;*
- *L'AVPF a-t-elle toujours sa raison d'être? Est-ce qu'elle répond à des besoins?*
- *Comment voit-on l'avenir ?*
- *Etc., etc.,...*

(Nos échanges pourraient se poursuivre pendant la pause du repas du midi de 12h00 à 13h00).

P.M.

- 9) *suite de l'item no. 8 ou on procède aux ELECTIONS.*

- 1- *D'abord, Paul Charbonneau,c.s.v., président, a donné sa démission, le 28 octobre 2009, laquelle est effective à partir d'aujourd'hui. Ce dernier avait été élu pour un second terme le 28 février 2008. Selon nos Statuts les mandats des officiers sont de trois ans. Cependant, si un poste devient vacant avant que le mandat arrive à terme il doit être comblé par une élection, pour le reste de la durée du mandat. Donc, nous devons élire un nouveau président pour un an, jusqu'au printemps 2011.*

- 2- *Alain Rodrigue,c.m.m., a été élu le 5 octobre 2006, mais son mandat a été prolongé jusqu'au printemps 2010. Son mandat se trouve donc terminé à partir d'aujourd'hui. Il nous faut donc élire pour un mandat de 3 ans (jusqu'au printemps 2013) un 2^e conseiller au sein de l'exécutif, Gaëtan GROS-Louis (élu en mars 2009) devenant le 1^{er} conseiller du nouvel exécutif.*

Procédure d'élection (suggérée) :

- a) *Choix d'un président d'élection.*
- b) *La parole est donnée à Paul Charbonneau,c.s.v., et Alain Rodrigue,c.m.m., qui peuvent se déclarer éligibles ou non.*

c) *Mise en candidature pour le poste de président :*

**** pas plus que deux noms par poste à combler;*

- *un délégué doit proposer quelqu'un, lequel doit être secondé par un autre délégué. Le président d'élection demande à l'individu s'il accepte se mise en candidature.*
- *Puis, on procède à une seconde mise en candidature.*
- *Une fois que deux individus ont accepté d'être candidats, un délégué doit proposer la fin de la mise en candidature, laquelle doit être acceptée par l'assemblée.*
- *Puis, un vote écrit est pris. Sur les lieux, on désigne celui qui ramassera et dépouillera les bulletins de vote, et le président d'élection vérifiera les résultats et les annoncera.*

d) *La même procédure est suivie pour l'élection du 2^e conseiller de l'exécutif.*

10) *Adoption d'un BUDGET pour 2010. Votre « ancien » exécutif a fait des prévisions, mais c'est maintenant à l'assemblée avec la « nouvelle » équipe de proposer des corrections.*

- *Période de questions et réponses....*

vg : que penser de notre site web ?

. nous payons 300.00\$ d'honoraires par année à notre webmestre.

Il est prêt à continuer d'offrir ses services, MAIS est-ce que ç'en vaut la peine?

. etc, etc,...

11) *V A R I A*

12) *Date de la prochaine réunion ? CONTENU ? Lieu ?*

Fin de la réunion ?